

**DEPARTEMENT
DE L'AUDE**

DOMAINE :

**INSTITUTIONS et
VIE POLITIQUE**

SOUS-DOMAINE :

Intercommunalité

Le nombre de
conseillers
communautaire en
service est de : **37**

Qui ont pris part à la
délibération : **32**

DONT Pouvoirs : **6**

CONVOCATION C.C.
EN DATE DU :
13/10/2025

AFFICHAGE EN
DATE DU :
13/10/2025

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2025**

Séance du Conseil Communautaire du lundi 20 octobre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux ILHES-CABARDES, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Paul GRIFFE, Jean-Pierre BOUISSET, Laurent RIVES
- Commune de FOURNES-CABARDES : Guy CHIFFRE
- Commune de LACOMBE : Benoît SOULIE
- Commune de LAPRADE : David ALBERT
- Commune de LASTOURS : Max BRIL
- Commune de LES MARTYS : André GUITARD
- Commune de MIRAVAL-CABARDES : Gérard FERNANDEZ
- Commune de PRADELLES-CABARDES : Eric GROS
- Commune de ROQUEFERE : Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : Michaël LAURENT, Chantal CONSTANZA, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : Eric BETEILLE, Eric MICHEL, Thibaut AZEMA, Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : Stéphane BARTHAS, Marie-Hélène BOUR
- Commune de VILLANIERE : Guy CALY, Noël BOUZAT (suppléant)
- Commune de VILLARDONNEL : Luciano STELLA, Damien CONSTANS

Absents non excusés : Jean-Baptiste FERRER, Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPARBAÏRENQUE), David HERRERO (SAISSAC), Régis CROS (VILLARDONNEL)

Procuration : Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES) à Luciano STELLA, Christian GIMENEZ (FONTIERS-CABARDES) à Jean-Pierre BOUISSET, Jérôme SOUVERAIN (FRAÏSSE-CABARDES) à Max BRIL, Jean-Claude PECH (LATOURETTE) à Eric GROS, Jacques FARGUES (LES ILHES-CABARDES) à Cyril DELPECH, Annabelle ESPLAS (MAS-CABARDES) à Gérard FERNANDEZ

Secrétaire : Damien CONSTANS

N°2025/083

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 22 septembre 2025

Monsieur Le Président donne lecture du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2025.

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver ce dernier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 32

DECIDE :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2025

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme

Signé le 24/10/2025

Le Président
Cyril Delpech

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

DOMAINE :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2025**

FINANCES

SOUS-
DOMAINE :

SUBVENTIONS

Le nombre de
conseillers
communautaire en
service est de : **37**

Qui ont pris part à
la délibération : **32**

DONT Pouvoirs : **6**

CONVOCATION
C.C. EN DATE DU :
13/10/2025

AFFICHAGE EN
DATE DU :
13/10/2025

Séance du Conseil Communautaire du lundi 20 octobre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux ILHES-CABARDES, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Paul GRIFFE, Jean-Pierre BOUISSET, Laurent RIVES
- Commune de FOURNES-CABARDES : Guy CHIFFRE
- Commune de LACOMBE : Benoît SOULIE
- Commune de LAPRADE : David ALBERT
- Commune de LASTOURS : Max BRIL
- Commune de LES MARTYS : André GUITARD
- Commune de MIRAVAL-CABARDES : Gérard FERNANDEZ
- Commune de PRADELLES-CABARDES : Eric GROS
- Commune de ROQUEFERE : Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : Michaël LAURENT, Chantal CONSTANZA, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : Eric BETEILLE, Eric MICHEL, Thibaut AZEMA, Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : Stéphane BARTHAS, Marie-Hélène BOUR
- Commune de VILLANIERE : Guy CALY, Noël BOUZAT (suppléant)
- Commune de VILLARDONNEL : Luciano STELLA, Damien CONSTANS

Absents non excusés : Jean-Baptiste FERRER, Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPARBAÏRENQUE), David HERRERO (SAISSAC), Régis CROS (VILLARDONNEL)

Procuration : Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES) à Luciano STELLA, Christian GIMENEZ (FONTIERS-CABARDES) à Jean-Pierre BOUISSET, Jérôme SOUVERAIN (FRAÏSSE-CABARDES) à Max BRIL, Jean-Claude PECH (LATOURETTE) à Eric GROS, Jacques FARGUES (LES ILHES-CABARDES) à Cyril DELPECH, Annabelle ESPLAS (MAS-CABARDES) à Gérard FERNANDEZ

Secrétaire : Damien CONSTANS

N°2025/084

Objet : Subvention 2025 au CIAS de la Montagne Noire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire actant le service d'aide à domicile (SAD) et les soins infirmiers à domicile (SIAD) comme action sociale d'intérêt communautaire

Vu la délibération du 14 Novembre 2017 actant la création du CIAS de la Montagne Noire

Vu le Budget prévisionnel 2025 du CIAS de la Montagne Noire

Vu le Budget prévisionnel 2025 de la Communauté de Communes de la Montagne Noire

Monsieur Le Président propose de procéder au versement de la somme de 150 000 € au CIAS de la Montagne Noire. Monsieur Le Président précise que ces crédits seront inscrits au budget prévisionnel 2025.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire

VOTE Contre : 0 Abstention : 1 Pour : 31

DECIDE

- De Valider l'octroi d'une subvention pour l'année 2025 au CIAS de la Montagne Noire pour un montant de 150 000€.
- D'inscrire cette somme au budget primitif 2025.
- D'autoriser Monsieur Le Président signer les pièces nécessaires à ce dossier.

- D'Informar que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme

Signé le 24/10/2025

Le Président
Cyril Delpéché

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

DOMAINE :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2025**

FINANCES

SOUS-
DOMAINE :

**Décisions
budgétaires**

Le nombre de
conseillers
communautaire en
service est de : **37**

Qui ont pris part à
la délibération : **32**

DONT Pouvoirs : **6**

CONVOCATION
C.C. EN DATE DU :
13/10/2025

AFFICHAGE EN
DATE DU :
13/10/2025

Séance du Conseil Communautaire du lundi 20 octobre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux ILHES-CABARDES, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Paul GRIFFE, Jean-Pierre BOUISSET, Laurent RIVES
- Commune de FOURNES-CABARDES : Guy CHIFFRE
- Commune de LACOMBE : Benoît SOULIE
- Commune de LAPRADE : David ALBERT
- Commune de LASTOURS : Max BRIL
- Commune de LES MARTYS : André GUITARD
- Commune de MIRAVAL-CABARDES : Gérard FERNANDEZ
- Commune de PRADELLES-CABARDES : Eric GROS
- Commune de ROQUEFERE : Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : Michaël LAURENT, Chantal CONSTANZA, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : Eric BETEILLE, Eric MICHEL, Thibaut AZEMA, Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : Stéphane BARTHAS, Marie-Hélène BOUR
- Commune de VILLANIERE : Guy CALY, Noël BOUZAT (suppléant)
- Commune de VILLARDONNEL : Luciano STELLA, Damien CONSTANS

Absents non excusés : Jean-Baptiste FERRER, Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPARBAÏRENQUE), David HERRERO (SAISSAC), Régis CROS (VILLARDONNEL)

Procuration : Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES) à Luciano STELLA, Christian GIMENEZ (FONTIERS-CABARDES) à Jean-Pierre BOUISSET, Jérôme SOUVERAIN (FRAÏSSE-CABARDES) à Max BRIL, Jean-Claude PECH (LATOURETTE) à Eric GROS, Jacques FARGUES (LES ILHES-CABARDES) à Cyril DELPECH, Annabelle ESPLAS (MAS-CABARDES) à Gérard FERNANDEZ

Secrétaire : Damien CONSTANS

N°2025/085

Objet : Création d'un budget rattaché EAU POTABLE et d'un budget rattaché ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les article L2224-1, L3241-4, L2224-11, L2224-12-3, L 2311-1 et L2312-1

Vu la délibération n°2025-047 du conseil communautaire en date du 30.06.2025 portant approbation de la prise des compétences eau potable et assainissement à compter du 1er janvier 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DLC-BCLIF-2025-108 approuvant la dernière modification statutaire

Considérant la nécessité d'individualiser les activités liées à l'eau potable et à l'assainissement collectif et d'agir en qualité de SPIC afin d'en faciliter la lisibilité budgétaire et de permettre une meilleure transparence budgétaire,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 32

DECIDE

Article 1 : de créer un budget rattaché 'eau potable' avec autonomie financière, sans personnalité morale appliquant la nomenclature M49 développée assujetti de plein droit à la TVA avec un suivi en comptabilité analytique pour les modes de gestion en direct (en régie) et en délégation de service public

Article 2 : de créer un budget rattaché 'assainissement' avec autonomie financière, sans personnalité morale appliquant la nomenclature M49 développée assujetti de plein droit à la TVA avec un suivi en comptabilité analytique pour les modes de gestion en direct (en régie) et en délégation de service public

Article 3 : Que les deux budgets rattachés 'eau potable' et 'assainissement' sont créés à compter du 1^{er} janvier 2026

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

- D'Informar que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme

Signé le 24/10/2025

Le Président
Cyril Delpech

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

DOMAINE :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2025**

FINANCES

SOUS-
DOMAINE :

**Décisions
budgétaires**

Le nombre de
conseillers
communautaire en
service est de : **37**

Qui ont pris part à
la délibération : **32**

DONT Pouvoirs : **6**

CONVOCATION
C.C. EN DATE DU :
13/10/2025

AFFICHAGE EN
DATE DU :
13/10/2025

Séance du Conseil Communautaire du lundi 20 octobre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux ILHES-CABARDES, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Paul GRIFFE, Jean-Pierre BOUISSET, Laurent RIVES
- Commune de FOURNES-CABARDES : Guy CHIFFRE
- Commune de LACOMBE : Benoît SOULIE
- Commune de LAPRADE : David ALBERT
- Commune de LASTOURS : Max BRIL
- Commune de LES MARTYS : André GUITARD
- Commune de MIRAVAL-CABARDES : Gérard FERNANDEZ
- Commune de PRADELLES-CABARDES : Eric GROS
- Commune de ROQUEFERE : Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : Michaël LAURENT, Chantal CONSTANZA, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : Eric BETEILLE, Eric MICHEL, Thibaut AZEMA, Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : Stéphane BARTHAS, Marie-Hélène BOUR
- Commune de VILLANIERE : Guy CALY, Noël BOUZAT (suppléant)
- Commune de VILLARDONNEL : Luciano STELLA, Damien CONSTANS

Absents non excusés : Jean-Baptiste FERRER, Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPARBAÏRENQUE), David HERRERO (SAISSAC), Régis CROS (VILLARDONNEL)

Procuration : Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES) à Luciano STELLA, Christian GIMENEZ (FONTIERS-CABARDES) à Jean-Pierre BOUISSET, Jérôme SOUVERAIN (FRAÏSSE-CABARDES) à Max BRIL, Jean-Claude PECH (LATOURETTE) à Eric GROS, Jacques FARGUES (LES ILHES-CABARDES) à Cyril DELPECH, Annabelle ESPLAS (MAS-CABARDES) à Gérard FERNANDEZ

Secrétaire : Damien CONSTANS

N°2025/086

Objet : Durée des amortissements du budget rattaché 'eau potable'

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 20 octobre 2025 créant le budget rattaché 'eau potable' au 1^{er} janvier 2026

Vu la nécessité de fixer la durée des cadences d'amortissement pas type de biens

Monsieur le président rappelle à l'assemblée que l'amortissement est la construction comptable de la dépréciation de la valeur des éléments de l'actif et qu'il permet de dégager les ressources nécessaires à leur renouvellement.

Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement. L'instruction budgétaire et comptable M4, liée à la gestion des services publics industriels et commerciaux mentionne des durées indicatives pour l'amortissement des biens mais laisse la fixation de ces durées à la discrétion de l'assemblée délibérante.

Les durées retenues doivent correspondre à la durée de vie estimée du bien.

Il est proposé de retenir les durées d'amortissements ci-après :

Dénomination des biens amortissables	Durée d'amortissement maximale retenue par la CCMN
Bien de faible valeur inférieure à 1 000 €	1 an
Réseaux AEP	45 ans
Matériels et outillages industriels/matériels spécifiques d'exploitation (Appareils électromécaniques, etc.)	10 ans
Captage - Réservoirs	45 ans
Organes de régulation, de sectionnement et de protection	10 ans
Véhicules légers	5 ans
Engins de travaux	10 ans
Compteurs	12 ans
Matériel de bureau et informatique	5 ans
Mobilier	10 ans
Petit matériel	1 an
Logiciel	6 ans
Schéma directeur d'eau potable	10 ans

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 32

DECIDE

- D'approuver les durées d'amortissements telles que présentées pour le budget rattaché 'eau potable'
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer les pièces nécessaires à ce dossier

- D'Informar que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme

Signé le 24/10/2025

Le Président
Cyril Delpech

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

DOMAINE :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2025**

FINANCES

SOUS-
DOMAINE :

**Décisions
budgétaires**

Le nombre de
conseillers
communautaire en
service est de : **37**

Qui ont pris part à
la délibération : **32**

DONT Pouvoirs : **6**

CONVOCATION
C.C. EN DATE DU :
13/10/2025

AFFICHAGE EN
DATE DU :
13/10/2025

Séance du Conseil Communautaire du lundi 20 octobre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux ILHES-CABARDES, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Paul GRIFFE, Jean-Pierre BOUISSET, Laurent RIVES
- Commune de FOURNES-CABARDES : Guy CHIFFRE
- Commune de LACOMBE : Benoît SOULIE
- Commune de LAPRADE : David ALBERT
- Commune de LASTOURS : Max BRIL
- Commune de LES MARTYS : André GUITARD
- Commune de MIRAVAL-CABARDES : Gérard FERNANDEZ
- Commune de PRADELLES-CABARDES : Eric GROS
- Commune de ROQUEFERE : Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : Michaël LAURENT, Chantal CONSTANZA, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : Eric BETEILLE, Eric MICHEL, Thibaut AZEMA, Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : Stéphane BARTHAS, Marie-Hélène BOUR
- Commune de VILLANIERE : Guy CALY, Noël BOUZAT (suppléant)
- Commune de VILLARDONNEL : Luciano STELLA, Damien CONSTANS

Absents non excusés : Jean-Baptiste FERRER, Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPARBAÏRENQUE), David HERRERO (SAISSAC), Régis CROS (VILLARDONNEL)

Procuration : Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES) à Luciano STELLA, Christian GIMENEZ (FONTIERS-CABARDES) à Jean-Pierre BOUISSET, Jérôme SOUVERAIN (FRAÏSSE-CABARDES) à Max BRIL, Jean-Claude PECH (LATOURETTE) à Eric GROS, Jacques FARGUES (LES ILHES-CABARDES) à Cyril DELPECH, Annabelle ESPLAS (MAS-CABARDES) à Gérard FERNANDEZ

Secrétaire : Damien CONSTANS

N°2025/087

Objet : Durée des amortissements du budget rattaché assainissement

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 20 octobre 2025 créant le budget rattaché 'assainissement' au 1^{er} janvier 2026

Vu la nécessité de fixer la durée des cadences d'amortissement pas type de biens

Monsieur le président rappelle à l'assemblée que l'amortissement est la construction comptable de la dépréciation de la valeur des éléments de l'actif et qu'il permet de dégager les ressources nécessaires à leur renouvellement.

Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement. L'instruction budgétaire et comptable M4, liée à la gestion des services publics industriels et commerciaux mentionne des durées indicatives pour l'amortissement des biens mais laisse la fixation de ces durées à la discrétion de l'assemblée délibérante.

Les durées retenues doivent correspondre à la durée de vie estimée du bien.

Il est proposé de retenir les durées d'amortissements ci-après :

Dénomination des biens amortissables	Durée d'amortissement maximale retenue par la CCMN
Réseaux d'assainissement	45 ans
Stations d'épuration	30 ans
Matériels et outillages industriels / matériels spécifiques d'exploitation (pompes, appareils électromécaniques, etc.)	10 ans
Organes de régulation	6 ans
Véhicules, engin de travaux	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	10 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers	20 ans
Petit matériel	1 an
Schéma directeur d'assainissement	10 ans

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

VOTE Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 32

DECIDE

- D'approuver les durées d'amortissements telles que présentées pour le budget rattaché assainissement
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer les pièces nécessaires à ce dossier

Envoyé en préfecture le 24/10/2025

Reçu en préfecture le 24/10/2025

Publié le

ID : 011-200042463-20251020-2025_087-DE

- D'Informar que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme

Signé le 24/10/2025

Le Président
Cyril Delpech

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

DOMAINE :

**DOMAINE DE
COMPETENCES
PAR THEMES**

SOUS-
DOMAINE :

**Aménagement
du territoire**

Le nombre de
conseillers
communautaire en
service est de : **37**

Qui ont pris part à
la délibération : **32**

DONT Pouvoirs : **6**

CONVOCAION
C.C. EN DATE DU :
13.10.2025

AFFICHAGE EN
DATE DU :
13.10.2025

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2025

Séance du Conseil Communautaire du lundi 20 octobre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux ILHES-CABARDES, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Paul GRIFFE, Jean-Pierre BOUISSET, Laurent RIVES
- Commune de FOURNES-CABARDES : Guy CHIFFRE
- Commune de LACOMBE : Benoît SOULIE
- Commune de LAPRADE : David ALBERT
- Commune de LASTOURS : Max BRIL
- Commune de LES MARTYS : André GUITARD
- Commune de MIRAVAL-CABARDES : Gérard FERNANDEZ
- Commune de PRADELLES-CABARDES : Eric GROS
- Commune de ROQUEFERE : Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : Michaël LAURENT, Chantal CONSTANZA, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : Eric BETEILLE, Eric MICHEL, Thibaut AZEMA, Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : Stéphane BARTHAS, Marie-Hélène BOUR
- Commune de VILLANIERE : Guy CALY, Noël BOUZAT (suppléant)
- Commune de VILLARDONNEL : Luciano STELLA, Damien CONSTANS

Absents non excusés : Jean-Baptiste FERRER, Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPARBAÏRENQUE), David HERRERO (SAISSAC), Régis CROS (VILLARDONNEL)

Procuration : Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES) à Luciano STELLA, Christian GIMENEZ (FONTIERS-CABARDES) à Jean-Pierre BOUISSET, Jérôme SOUVERAIN (FRAÏSSE-CABARDES) à Max BRIL, Jean-Claude PECH (LATOURETTE) à Eric GROS, Jacques FARGUES (LES ILHES-CABARDES) à Cyril DELPECH, Annabelle ESPLAS (MAS-CABARDES) à Gérard FERNANDEZ

Secrétaire : Damien CONSTANS

N°2025/088

- Objet : Modification du mode de gestion de l'Office Intercommunal de Tourisme

Vu les articles L 133-1 et L 133-2 du Code du tourisme,
Vu l'article L 2221-14 du Code général des collectivités territoriales qui stipule que « les régies dotées de la seule autonomie financière sont créées, et leur organisation administrative et financière déterminée, par délibération du conseil »,
Vu l'arrêté préfectoral DLC-BCLIF-2025-108 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de la Montagne Noire,
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 8 octobre 2025
Considérant les difficultés rencontrées du fait du statut associatif de l'office intercommunal de tourisme,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 32

DECIDE

DE TRANSFORMER le statut juridique de l'office de tourisme d'association à régie dotée de la seule autonomie financière gérant un service public industriel et commercial (SPIC) à compter du 1er janvier 2026,

D'AUTORISER le Président à prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces à intervenir pour la bonne exécution de la présente délibération.

- Et informe que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Signé le 24/10/2025

Le Président

Cyril Delpech

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

DOMAINE :

AUTRE
DOMAINES DE
COMPETENCES
PAR THEMES

SOUS-
DOMAINE :

Aménagement
du territoire

Le nombre de
conseillers
communautaire en
service est de : 37

Qui ont pris part à
la délibération : 32

DONT Pouvoirs : 6

CONVOCATION
C.C. EN DATE DU :

13/10/2025

AFFICHAGE EN
DATE DU :

13/10/2025

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2025**

Séance du Conseil Communautaire du lundi 20 octobre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux ILHES-CABARDES, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Paul GRIFFE, Jean-Pierre BOUISSET, Laurent RIVES
- Commune de FOURNES-CABARDES : Guy CHIFFRE
- Commune de LACOMBE : Benoît SOULIE
- Commune de LAPRADE : David ALBERT
- Commune de LASTOURS : Max BRAIL
- Commune de LES MARTYS : André GUITARD
- Commune de MIRAVAL-CABARDES : Gérard FERNANDEZ
- Commune de PRADELLES-CABARDES : Eric GROS
- Commune de ROQUEFERE : Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : Michaël LAURENT, Chantal CONSTANZA, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : Eric BETEILLE, Eric MICHEL, Thibaut AZEMA, Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : Stéphane BARTHAS, Marie-Hélène BOUR
- Commune de VILLANIERE : Guy CALY, Noël BOUZAT (suppléant)
- Commune de VILLARDONNEL : Luciano STELLA, Damien CONSTANS

Absents non excusés : Jean-Baptiste FERRER, Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPARBAÏRENQUE), David HERRERO (SAISSAC), Régis CROS (VILLARDONNEL)

Procuration : Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES) à Luciano STELLA, Christian GIMENEZ (FONTIERS-CABARDES) à Jean-Pierre BOUISSET, Jérôme SOUVERAIN (FRAÏSSE-CABARDES) à Max BRAIL, Jean-Claude PECH (LATOURETTE) à Eric GROS, Jacques FARGUES (LES ILHES-CABARDES) à Cyril DELPECH, Annabelle ESPLAS (MAS-CABARDES) à Gérard FERNANDEZ

Secrétaire : Damien CONSTANS

N°2025/089

Objet : Validation des statuts de l'Office Intercommunal de
Tourisme

Vu les articles L 133-2 et L 133-3 du Code du tourisme, ainsi que l'article L 2221-14 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° DLC-BCLIF-2025-108 portant modification des statuts de la Communauté de communes la Montagne Noire

Vu la délibération n° 2025/088 du 20 octobre 2025 instituant un office de tourisme intercommunal en régie dotée de la seule autonomie financière gérant un service public industriel et commercial (SPIC),

Considérant que l'office intercommunal de tourisme de la Communauté de Communes de la Montagne Noire doit être doté de nouveaux statuts correspondants à son nouveau mode de gestion,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, ADOPTE les statuts de l'office intercommunal de tourisme de la Montagne Noire qui entreront en vigueur le 1er janvier 2026.

DECIDE

- D'ADOPTER les statuts de l'office intercommunal de tourisme de la Communauté de Communes de la Montagne Noire qui entreront en vigueur le 1er janvier 2026.

- D'autoriser Monsieur Le Président signer les pièces nécessaires à ce dossier.

- D'Informar que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme

Signé le 24/10/2025

Le Président
Cyril Delpech

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2025**

DOMAINE :

FINANCES

SOUS-
DOMAINE :

**Décisions
budgétaires**

Le nombre de
conseillers
communautaire en
service est de : **37**

Qui ont pris part à
la délibération : **32**

DONT Pouvoirs : **6**

CONVOCATION
C.C. EN DATE DU :
13/10/2025

AFFICHAGE EN
DATE DU :
13/10/2025

Séance du Conseil Communautaire du lundi 20 octobre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux ILHES-CABARDES, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Paul GRIFFE, Jean-Pierre BOUISSET, Laurent RIVES
- Commune de FOURNES-CABARDES : Guy CHIFFRE
- Commune de LACOMBE : Benoît SOULIE
- Commune de LAPRADE : David ALBERT
- Commune de LASTOURS : Max BRAIL
- Commune de LES MARTYS : André GUITARD
- Commune de MIRAVAL-CABARDES : Gérard FERNANDEZ
- Commune de PRADELLES-CABARDES : Eric GROS
- Commune de ROQUEFERE : Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : Michaël LAURENT, Chantal CONSTANZA, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : Eric BETEILLE, Eric MICHEL, Thibaut AZEMA, Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : Stéphane BARTHAS, Marie-Hélène BOUR
- Commune de VILLANIERE : Guy CALY, Noël BOUZAT (suppléant)
- Commune de VILLARDONNEL : Luciano STELLA, Damien CONSTANS

Absents non excusés : Jean-Baptiste FERRER, Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPARBAÏRENQUE), David HERRERO (SAISSAC), Régis CROS (VILLARDONNEL)

Procuration : Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES) à Luciano STELLA, Christian GIMENEZ (FONTIERS-CABARDES) à Jean-Pierre BOUISSET, Jérôme SOUVERAIN (FRAÏSSE-CABARDES) à Max BRAIL, Jean-Claude PECH (LATOURETTE) à Eric GROS, Jacques FARGUES (LES ILHES-CABARDES) à Cyril DELPECH, Annabelle ESPLAS (MAS-CABARDES) à Gérard FERNANDEZ

Secrétaire : Damien CONSTANS

N°2025/090

Objet : Création du budget rattaché 'office intercommunal de tourisme'

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les article L2224-1, L3241-4, L2224-11, L2224-12-3, L 2311-1 et L2312-1

Vu la délibération n°2025-047 du conseil communautaire en date du 30.06.2025 portant approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes

Vu l'arrêté préfectoral n°DLC-BCLIF-2025-108, approuvant la dernière modification statutaire

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

Article 1 : de créer au 1^{er} janvier 2026 un budget rattaché avec autonomie financière sans personnalité morale 'Office Intercommunal de Tourisme' appliquant la nomenclature M49 développée assujetti de plein droit à la TVA

Article 2 : Que le budget rattaché 'Office Intercommunal de Tourisme' sera donc soumis au régime de la TVA érigé en SPIC.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

- D'Informar que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme

Signé le 24/10/2025

Le Président
Cyril Delpech

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2025**

DOMAINE :

FINANCES

SOUS-
DOMAINE :

**Décisions
budgétaires**

Le nombre de
conseillers
communautaire en
service est de : **37**

Qui ont pris part à
la délibération : **32**

DONT Pouvoirs : **6**

CONVOCACTION
C.C. EN DATE DU :
13/10/2025

AFFICHAGE EN
DATE DU :
13/10/2025

Séance du Conseil Communautaire du lundi 20 octobre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux ILHES-CABARDES, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Paul GRIFFE, Jean-Pierre BOUISSET, Laurent RIVES
- Commune de FOURNES-CABARDES : Guy CHIFFRE
- Commune de LACOMBE : Benoît SOULIE
- Commune de LAPRADE : David ALBERT
- Commune de LASTOURS : Max BRIL
- Commune de LES MARTYS : André GUITARD
- Commune de MIRAVAL-CABARDES : Gérard FERNANDEZ
- Commune de PRADELLES-CABARDES : Eric GROS
- Commune de ROQUEFERE : Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : Michaël LAURENT, Chantal CONSTANZA, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : Eric BETEILLE, Eric MICHEL, Thibaut AZEMA, Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : Stéphane BARTHAS, Marie-Hélène BOUR
- Commune de VILLANIERE : Guy CALY, Noël BOUZAT (suppléant)
- Commune de VILLARDONNEL : Luciano STELLA, Damien CONSTANS

Absents non excusés : Jean-Baptiste FERRER, Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPARBAÏRENQUE), David HERRERO (SAISSAC), Régis CROS (VILLARDONNEL)

Procuration : Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES) à Luciano STELLA, Christian GIMENEZ (FONTIERS-CABARDES) à Jean-Pierre BOUISSET, Jérôme SOUVERAIN (FRAÏSSE-CABARDES) à Max BRIL, Jean-Claude PECH (LATOURETTE) à Eric GROS, Jacques FARGUES (LES ILHES-CABARDES) à Cyril DELPECH, Annabelle ESPLAS (MAS-CABARDES) à Gérard FERNANDEZ

Secrétaire : Damien CONSTANS

N°2025/091

Objet : Durée des amortissements du budget rattaché office intercommunal de tourisme

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 20 octobre 2025 créant le budget rattaché 'Office Intercommunal de Tourisme'

Vu la nécessité de fixer la durée des cadences d'amortissement pas type de biens

Monsieur le président rappelle à l'assemblée que l'amortissement est la construction comptable de la dépréciation de la valeur des éléments de l'actif et qu'il permet de dégager les ressources nécessaires à leur renouvellement.

Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement. L'instruction budgétaire et comptable M4, liée à la gestion des services publics industriels et commerciaux mentionne des durées indicatives pour l'amortissement des biens mais laisse la fixation de ces durées à la discrétion de l'assemblée délibérante.

Les durées retenues doivent correspondre à la durée de vie estimée du bien.

Il est proposé de retenir les durées d'amortissements ci-après :

Dénomination des biens amortissables	Durée d'amortissement maximale retenue par la CCMN
frais d'études (non suivies de réalisation)	5 ans
Logiciels	2 ans
Véhicules légers	5 ans
Autres matériels et outillages	5 ans
Matériel de bureau et informatique	5 ans
Mobilier	10 ans
Biens de faibles valeurs (jusqu'à 1000 € inclus)	1 an

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 32

DECIDE

- D'approuver les durées d'amortissements telles que présentées pour le budget rattaché office intercommunal de tourisme
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer les pièces nécessaires à ce dossier

Envoyé en préfecture le 24/10/2025

Reçu en préfecture le 24/10/2025

Publié le

ID : 011-200042463-20251020-2025_091-DE

- D'Informé que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme

Signé le 24/10/2025

Le Président
Cyril Delpech

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

DOMAINE :

PERSONNEL

SOUS-
DOMAINE :

**Agents
Contractuels**

Le nombre de
conseillers
communautaire en
service est de : **37**

Qui ont pris part à
la délibération : **32**

DONT Pouvoirs : **6**

CONVOCATION
C.C. EN DATE DU :
13.10.2025

AFFICHAGE EN
DATE DU :
13.10.2025

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2025

Séance du Conseil Communautaire du lundi 20 octobre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux ILHES-CABARDES, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Paul GRIFFE, Jean-Pierre BOUISSET, Laurent RIVES
- Commune de FOURNES-CABARDES : Guy CHIFFRE
- Commune de LACOMBE : Benoît SOULIE
- Commune de LAPRADE : David ALBERT
- Commune de LASTOURS : Max BRIL
- Commune de LES MARTYS : André GUITARD
- Commune de MIRAVAL-CABARDES : Gérard FERNANDEZ
- Commune de PRADELLES-CABARDES : Eric GROS
- Commune de ROQUEFERE : Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : Michaël LAURENT, Chantal CONSTANZA, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : Eric BETEILLE, Eric MICHEL, Thibaut AZEMA, Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : Stéphane BARTHAS, Marie-Hélène BOUR
- Commune de VILLANIERE : Guy CALY, Noël BOUZAT (suppléant)
- Commune de VILLARDONNEL : Luciano STELLA, Damien CONSTANS

Absents non excusés : Jean-Baptiste FERRER, Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPARBAÏRENQUE), David HERRERO (SAISSAC), Régis CROS (VILLARDONNEL)

Procuration : Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES) à Luciano STELLA, Christian GIMENEZ (FONTIERS-CABARDES) à Jean-Pierre BOUISSET, Jérôme SOUVERAIN (FRAÏSSE-CABARDES) à Max BRIL, Jean-Claude PECH (LATOURETTE) à Eric GROS, Jacques FARGUES (LES ILHES-CABARDES) à Cyril DELPECH, Annabelle ESPLAS (MAS-CABARDES) à Gérard FERNANDEZ

Secrétaire : Damien CONSTANS

N°2025/092

- Objet : Création de poste 'animateur numérique et touristique' office intercommunal de tourisme

Vu la modification du mode de gestion de l'office intercommunal de tourisme

Vu la reprise en régie du service par la Communauté de Communes de la Montagne Noire

Vu l'avis du comité social territorial du 8 octobre 2025

Monsieur Le Président fait part que la Communauté de Commune a l'obligation de reprendre les agents issus de la compétence gérée par l'entité privée. L'OIT présente dans ses effectifs une salariée en CDI à temps complet.

Suite à la proposition de reprise effectuée à cet agent par l'intercommunalité, il est nécessaire de créer, un emploi permanent à temps complet de type L332-12 et selon L 1224-3 du Code du travail.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 32

DECIDE

- De valider la création du poste de Rédacteur Territorial en contrat à durée indéterminée à temps complet
- D'inscrire au budget les crédits correspondants
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer les pièces nécessaires à ce dossier

- Et informe que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme

Signé le 24/10/2025

Le Président
Cyril Delpech

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2025**

DOMAINE :

FINANCES

SOUS-
DOMAINE :

**Décisions
budgétaires**

Le nombre de
conseillers
communautaire en
service est de : **37**

Qui ont pris part à
la délibération : **32**

DONT Pouvoirs : **6**

CONVOCAION
C.C. EN DATE DU :
13/10/2025

AFFICHAGE EN
DATE DU :
13/10/2025

Séance du Conseil Communautaire du lundi 20 octobre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux ILHES-CABARDES, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Paul GRIFFE, Jean-Pierre BOUISSET, Laurent RIVES
- Commune de FOURNES-CABARDES : Guy CHIFFRE
- Commune de LACOMBE : Benoît SOULIE
- Commune de LAPRADE : David ALBERT
- Commune de LASTOURS : Max BRAIL
- Commune de LES MARTYS : André GUITARD
- Commune de MIRAVAL-CABARDES : Gérard FERNANDEZ
- Commune de PRADELLES-CABARDES : Eric GROS
- Commune de ROQUEFERE : Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : Michaël LAURENT, Chantal CONSTANZA, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : Eric BETEILLE, Eric MICHEL, Thibaut AZEMA, Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : Stéphane BARTHAS, Marie-Hélène BOUR
- Commune de VILLANIERE : Guy CALY, Noël BOUZAT (suppléant)
- Commune de VILLARDONNEL : Luciano STELLA, Damien CONSTANS

Absents non excusés : Jean-Baptiste FERRER, Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPARBAÏRENQUE), David HERRERO (SAISSAC), Régis CROS (VILLARDONNEL)

Procuration : Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES) à Luciano STELLA, Christian GIMENEZ (FONTIERS-CABARDES) à Jean-Pierre BOUISSET, Jérôme SOUVERAIN (FRAÏSSE-CABARDES) à Max BRAIL, Jean-Claude PECH (LATOURETTE) à Eric GROS, Jacques FARGUES (LES ILHES-CABARDES) à Cyril DELPECH, Annabelle ESPLAS (MAS-CABARDES) à Gérard FERNANDEZ

Secrétaire : Damien CONSTANS

N°2025/093

Objet : Approbation des attributions de compensations définitives

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ; Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n° 2024-091 du 9 septembre 2024 actant le changement du régime de fiscalité d'additionnel à fiscalité professionnelle unique à compter du 1er janvier 2025

Vu le rapport de la CLECT du 16.06. 2025.approuvé par les communes membres de la communauté actant l'absence de charges transférées

Vu la notification aux communes membres mentionnant les attributions de compensations provisoires pour l'année 2025, première année d'application.

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire qu'en application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du CGI, la communauté verse à chaque commune membre une attribution de compensation. Celle-ci ne peut être indexée.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI.

En l'espèce, la CLECT a adopté son rapport le 16.06.2025. Les communes membres ont ensuite approuvé ce rapport

La CLECT a acté l'absence de transfert de charges sur l'année 2025 et dont le rapport a été approuvé par les communes membres.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 32

DECIDE

- DE VALIDER les attributions de compensation définitives suivantes :

COMMUNES	AC DEFINITIVES
BROUSSES	8 095
CAUDEBRONDE	24 615
CUXAC	164 083
FONTIERS	24 254
FOURNES	561
FRAISSE	1 965
LES ILHES	2 631
LABASTIDE	42 586
LACOMBE	119 500
LAPRADE	3 867
LASTOURS	29 598
LES MARTYS	295 367
MAS CABARDES	82 302
MIRAVAL	9 909
PRADELLES	93 851
ROQUEFERE	93 103
SAINT DENIS	27 731
SAISSAC	43 627
SALSIENE	19 319
LA TOURETTE	611
VILLANIERE	99 389
VILLARDONNEL	14 056
TOTAL	1 201 020

- DE VALIDER les attributions de compensations définitives pour l'année 2025
- D'APPROUVER les modalités de versement des attributions de compensation par douzième
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2025,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- D'Informar que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme

Signé le 24/10/2025

Le Président
Cyril Delpech

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2025**

DOMAINE :

FINANCES

SOUS-
DOMAINE :

Subventions

Le nombre de
conseillers
communautaire en
service est de : **37**

Qui ont pris part à
la délibération : **32**

DONT Pouvoirs : **6**

CONVOCATION
C.C. EN DATE DU :
13.10.2025

AFFICHAGE EN
DATE DU :
13.10.2025

Séance du Conseil Communautaire du lundi 20 octobre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux ILHES-CABARDES, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Paul GRIFFE, Jean-Pierre BOUISSET, Laurent RIVES
- Commune de FOURNES-CABARDES : Guy CHIFFRE
- Commune de LACOMBE : Benoît SOULIE
- Commune de LAPRADE : David ALBERT
- Commune de LASTOURS : Max BRIL
- Commune de LES MARTYS : André GUITARD
- Commune de MIRAVAL-CABARDES : Gérard FERNANDEZ
- Commune de PRADELLES-CABARDES : Eric GROS
- Commune de ROQUEFERE : Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : Michaël LAURENT, Chantal CONSTANZA, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : Eric BETEILLE, Eric MICHEL, Thibaut AZEMA, Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : Stéphane BARTHAS, Marie-Hélène BOUR
- Commune de VILLANIERE : Guy CALY, Noël BOUZAT (suppléant)
- Commune de VILLARDONNEL : Luciano STELLA, Damien CONSTANS

Absents non excusés : Jean-Baptiste FERRER, Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPARBAÏRENQUE), David HERRERO (SAISSAC), Régis CROS (VILLARDONNEL)

Procuration : Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES) à Luciano STELLA, Christian GIMENEZ (FONTIERS-CABARDES) à Jean-Pierre BOUISSET, Jérôme SOUVERAIN (FRAÏSSE-CABARDES) à Max BRIL, Jean-Claude PECH (LATOURETTE) à Eric GROS, Jacques FARGUES (LES ILHES-CABARDES) à Cyril DELPECH, Annabelle ESPLAS (MAS-CABARDES) à Gérard FERNANDEZ

Secrétaire : Damien CONSTANS

N°2025/094

- Objet : Demande de subventions : TDENS 2026

Monsieur Le Président rappelle que la Communauté de Communes de la Montagne Noire possède la compétence du balisage et de l'entretien des sentiers de randonnées inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).

Il est proposé pour l'année 2026 de réaliser des opérations de balisage, d'entretien et d'aménagement de sentiers pour un montant total de 11 345.69 € H.T.

Ce montant se décompose de la façon suivante :

Fonctionnement

FONCTIONNEMENT	HT	TTC
Balisage et petit entretien sentiers		
<u>Brico Dépôt</u> : rondelles d'étanchéité, brosses métal, masse, marteau	62.73 €	75.28 €
<u>Alzina</u> : lames directionnelles x20	200 €	240 €
<u>Campredon</u> : peinture, pinceaux	96.46 €	115.75 €
<u>Conventions assos randonnée</u> pour balisage 1/3 des sentiers	2000 €	2000 €
Entretien annuel sentiers		
<u>Samuel Garcia</u> : débroussaillage, tronçonnage, pose poteaux	6 450 €	7 740 €
Plaquettes de Randonnée		
<u>Imprimerie Debourg</u> : - fiches rando (3800 ex.)	716.67 €	860 €
- carte rando générale (3000 ex.)	749 €	898,80 €
<u>Graphisme : Christian Staebler</u> : mise à jour carte rando générale	1 050 €	1 260 €
Visorando : abonnement	20.83 €	25 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	11 345.69 € HT	13 214.83 € TTC

Et de réaliser des réparations et des panneaux d'information randonnées pour un montant de 17 163.60 € H.T

Investissement :

INVESTISSEMENT	HT
Création de panneaux <u>PicBois</u>	
- 2 panneaux « 3 Vallées » en recto/verso : 3 V./Caudebronde, 3 V./Pradelles, dont création panneau Pradelles	3340 €
- Panneau départ les Ilhes	1480.90 €
Travaux déviation sentier secteur Izoules, boucles de Caudebronde et Cuxac	
<u>Amicale Laïque</u> : déviation par la forêt de Caudebronde	3 750 €
Aménagement sentiers : SECTEUR ILHES	
<u>PicBois</u> : lames BOIS, système fixation, poteaux (4), bagues logo	692.70€
Travaux sécurisation sentiers	
<u>Amicale Laïque</u> :	
- Sentier de jonction Miraval/Latourette : réfection	4400 €
- RAP de 2025 : travaux boucle Miraval	3500€
TOTAL INVESTISSEMENT	17 163.60 € HT

Afin de financer ces opérations, Monsieur Le Président propose de formuler une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aude.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 32

DECIDE

-D'autoriser Monsieur Le Président à demander une subvention, aussi élevée que possible, auprès du Département de l'Aude au titre de la T.D.E.N.S 2026 pour un montant total de 11 345.69 € H.T - 13 214.83 € TTC pour des dépenses relatives à du fonctionnement et de 17 163.60 € H.T € pour des dépenses relatives à de l'investissement.

- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme

Signé le 24/10/2025

Le Président
Cyril Delpech

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

DOMAINE :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2025**

FINANCES

SOUS-
DOMAINE :

Subventions

Le nombre de
conseillers
communautaire en
service est de : **37**

Qui ont pris part à
la délibération : **32**

DONT Pouvoirs : **6**

CONVOCATION
C.C. EN DATE DU :
13.10.2025

AFFICHAGE EN
DATE DU :
13.10.2025

Séance du Conseil Communautaire du lundi 20 octobre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux ILHES-CABARDES, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Paul GRIFFE, Jean-Pierre BOUISSET, Laurent RIVES
- Commune de FOURNES-CABARDES : Guy CHIFFRE
- Commune de LACOMBE : Benoît SOULIE
- Commune de LAPRADE : David ALBERT
- Commune de LASTOURS : Max BRIL
- Commune de LES MARTYS : André GUITARD
- Commune de MIRAVAL-CABARDES : Gérard FERNANDEZ
- Commune de PRADELLES-CABARDES : Eric GROS
- Commune de ROQUEFERE : Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : Michaël LAURENT, Chantal CONSTANZA, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : Eric BETEILLE, Eric MICHEL, Thibaut AZEMA, Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : Stéphane BARTHAS, Marie-Hélène BOUR
- Commune de VILLANIERE : Guy CALY, Noël BOUZAT (suppléant)
- Commune de VILLARDONNEL : Luciano STELLA, Damien CONSTANS

Absents non excusés : Jean-Baptiste FERRER, Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPARBAÏRENQUE), David HERRERO (SAISSAC), Régis CROS (VILLARDONNEL)

Procuration : Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES) à Luciano STELLA, Christian GIMENEZ (FONTIERS-CABARDES) à Jean-Pierre BOUISSET, Jérôme SOUVERAIN (FRAÏSSE-CABARDES) à Max BRIL, Jean-Claude PECH (LATOURETTE) à Eric GROS, Jacques FARGUES (LES ILHES-CABARDES) à Cyril DELPECH, Annabelle ESPLAS (MAS-CABARDES) à Gérard FERNANDEZ

Secrétaire : Damien CONSTANS

N°2025/095

- Objet : Demande de subvention pour l'aménagement du puits Castan

La Communauté de Commune de la Montagne Noire (CC MN) est propriétaire du site dit du Puits Castan localisé sur la commune de Villanière. Une réflexion a été menée pour requalifier cette friche industrielle.

Cette requalification comprend deux étapes :

1 - Une dépollution du site avec sa sécurisation sanitaire. Un chiffrage a été réalisé par le B.E SOCOTEC

2 - Une rénovation du bâtiment existant, les anciens bureaux qui consiste à créer des locaux artisanaux pour du stockage de matériel. Cette rénovation devrait permettre de proposer à la location 5 espaces de stockage sécurisés.

Les deux aménagements apporteraient un confinement des pollutions par recouvrement et une neutralisation des risques d'envol de poussières nocive ou des risques de contact avec des éléments toxiques sur l'ensemble des terrains aménagés à proximité immédiate du village. L'aménagement de la parcelle végétalisée en friche devrait permettre l'accueil de public en circulation douce sur une partie de la parcelle et un gain de qualité paysagère pour l'entrée du village de Villanière.

Le plan de financement global est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
Rénovation des anciens	405 000,00 €	Autofin.	232 774,14 €	20,00%
Neutralisation pollution couverture	758 870,70 €	Etat	523 741,82 €	45,00%
		Région fonds friche	232 774,14 €	20,00%
		Département de l'Aude	174 580,61 €	15,00%
TOTAL	1 163 870,70 €	TOTAL	1 163 870,70 €	100,00%

En raison de la portée du projet, il est proposé de scinder le projet en une première tranche qui concerne l'aménagement de la parcelle végétalisée. Cet aménagement apporterait un confinement des pollutions par recouvrement et une neutralisation des risques d'envol de poussières nocive ou des risques de contact avec des éléments toxiques sur l'ensemble des terrains aménagés à proximité immédiate du village. Il doit également permettre l'accueil de public en circulation douce sur une partie de la parcelle et un gain de qualité paysagère pour l'entrée de la Commune de Villanière.

Le plan de financement pour cette première tranche est le suivant :

Puits Castan tranche 1 (parcelle végétalisée)	Montants HT	Recettes	Montants	%
Pro-rata Installation de chantier (30% x 10 000)	3 000,00 €	Autofin.	45 534,14 €	20,00%
Pro-rata AMO (30% x 36 000)	10 800,00 €	Etat (DETR)	113 835,35 €	50,00%
Défrichage	10 000,00 €	Département de l'Aude	68 301,21 €	30,00%
Recouvrement par géotextile	158 130,00 €			
Recouvrement par terre saine et plaquette bois	45 740,70 €			
TOTAL	227 670,70 €	TOTAL	227 670,70 €	100,00%

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 32

DECIDE

- De valider le plan de financement de la première tranche présentée
 - D'autoriser Monsieur Le Président à solliciter l'Etat au titre de la DETR pour un montant de 113 835.35 €
 - D'autoriser Monsieur LE Président à solliciter le Département de l'Aude pour un montant de 68 301.21 €
 - D'autoriser Monsieur Le Président à signer les pièces nécessaires à ce dossier
- Et informe que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme

Signé le 24/10/2025

Le Président
Cyril Delpech

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

DOMAINE :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2025**

FINANCES

SOUS-
DOMAINE :

Subventions

Le nombre de
conseillers
communautaire en
service est de : **37**

Qui ont pris part à
la délibération : **32**

DONT Pouvoirs : **6**

CONVOCATION
C.C. EN DATE DU :
13.10.2025

AFFICHAGE EN
DATE DU :
13.10.2025

Séance du Conseil Communautaire du lundi 20 octobre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux ILHES-CABARDES, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Paul GRIFFE, Jean-Pierre BOUISSET, Laurent RIVES
- Commune de FOURNES-CABARDES : Guy CHIFFRE
- Commune de LACOMBE : Benoît SOULIE
- Commune de LAPRADE : David ALBERT
- Commune de LASTOURS : Max BRIL
- Commune de LES MARTYS : André GUITARD
- Commune de MIRAVAL-CABARDES : Gérard FERNANDEZ
- Commune de PRADELLES-CABARDES : Eric GROS
- Commune de ROQUEFERE : Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : Michaël LAURENT, Chantal CONSTANZA, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : Eric BETEILLE, Eric MICHEL, Thibaut AZEMA, Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : Stéphane BARTHAS, Marie-Hélène BOUR
- Commune de VILLANIERE : Guy CALY, Noël BOUZAT (suppléant)
- Commune de VILLARDONNEL : Luciano STELLA, Damien CONSTANS

Absents non excusés : Jean-Baptiste FERRER, Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPARBAÏRENQUE), David HERRERO (SAISSAC), Régis CROS (VILLARDONNEL)

Procuration : Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES) à Luciano STELLA, Christian GIMENEZ (FONTIERS-CABARDES) à Jean-Pierre BOUISSET, Jérôme SOUVERAIN (FRAÏSSE-CABARDES) à Max BRIL, Jean-Claude PECH (LATOURETTE) à Eric GROS, Jacques FARGUES (LES ILHES-CABARDES) à Cyril DELPECH, Annabelle ESPLAS (MAS-CABARDES) à Gérard FERNANDEZ

Secrétaire : Damien CONSTANS

N°2025/096

- Objet : Demande de subvention plate-forme Bois Energie

Vu la gestion d'une plateforme bois énergie par un budget annexe de la Communauté de Communes (415)

Vu la propriété de cette plate-forme de la Communauté de Communes de la Montagne

Monsieur Le Président explique qu'il est nécessaire de répondre aux exigences réglementaires liées à la sécurité incendie. De ce fait, cette mise en conformité nécessite un investissement en matière de système de détection incendie et d'extincteurs supplémentaires.

Le plan prévisionnel de financement de cet investissement est le suivant :

Dépenses	MONTANTS H.T	Recettes	Montants	%
Caméras hangar n°2 et n°3	53 327,00 €	Autofin.	18 128,16 €	20,00%
Dalle béton	30 313,80 €	Etat DETR	36 256,32 €	40,00%
Echelle	7 000,00 €	Département de l'Aude	36 256,32 €	40,00%
TOTAL	90 640,80 €	TOTAL	90 640,80 €	100,00%

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 32

DECIDE

- De valider le plan de financement présenté
- D'autoriser Monsieur Le Président à solliciter l'Etat (DETR) pour un montant de 36 256.32 €
- D'autoriser Monsieur Le Président à solliciter le Département de l'Aude pour une demande de subvention d'un montant de 36 256.32 €
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer les pièces nécessaires à ce dossier

- Et informe que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme

Signé le 24/10/2025

Le Président
Cyril Delpech

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

DOMAINE :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2025**

FINANCES

SOUS-
DOMAINE :

Subventions

Le nombre de
conseillers
communautaire en
service est de : **37**

Qui ont pris part à
la délibération : **32**

DONT Pouvoirs : **6**

CONVOCATION
C.C. EN DATE DU :
13.10.2025

AFFICHAGE EN
DATE DU :
13.10.2025

Séance du Conseil Communautaire du lundi 20 octobre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux ILHES-CABARDES, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Paul GRIFFE, Jean-Pierre BOUISSET, Laurent RIVES
- Commune de FOURNES-CABARDES : Guy CHIFFRE
- Commune de LACOMBE : Benoît SOULIE
- Commune de LAPRADE : David ALBERT
- Commune de LASTOURS : Max BRIL
- Commune de LES MARTYS : André GUITARD
- Commune de MIRAVAL-CABARDES : Gérard FERNANDEZ
- Commune de PRADELLES-CABARDES : Eric GROS
- Commune de ROQUEFERE : Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : Michaël LAURENT, Chantal CONSTANZA, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : Eric BETEILLE, Eric MICHEL, Thibaut AZEMA, Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : Stéphane BARTHAS, Marie-Hélène BOUR
- Commune de VILLANIERE : Guy CALY, Noël BOUZAT (suppléant)
- Commune de VILLARDONNEL : Luciano STELLA, Damien CONSTANS

Absents non excusés : Jean-Baptiste FERRER, Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPARBAÏRENQUE), David HERRERO (SAISSAC), Régis CROS (VILLARDONNEL)

Procuration : Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES) à Luciano STELLA, Christian GIMENEZ (FONTIERS-CABARDES) à Jean-Pierre BOUISSET, Jérôme SOUVERAIN (FRAÏSSE-CABARDES) à Max BRIL, Jean-Claude PECH (LATOURETTE) à Eric GROS, Jacques FARGUES (LES ILHES-CABARDES) à Cyril DELPECH, Annabelle ESPLAS (MAS-CABARDES) à Gérard FERNANDEZ

Secrétaire : Damien CONSTANS

N°2025/097

- Objet : Demande de subvention renouvellement centrale de renouvellement d'air du ROOF-TOP (pompe à chaleur) de la piscine intercommunale

La piscine intercommunale de la Montagne Noire est équipée d'un rooftop, c'est-à-dire d'une unité de chauffage, composée d'une pompe à chaleur (PAC) électrique air/air. Cet équipement est installé sur le côté du bâtiment et souffle directement l'air à la bonne température.

L'équipement existant datant de 2004 présente une vétusté qui implique des frais de maintenance conséquent et également une surconsommation électrique par rapport à du matériel plus récent.

Le projet présenté consiste à remplacer cet équipement par une nouvelle marché avec une adaptation du châssis, une modification et une adaptation des gaines de reprise/soufflage.

Monsieur le Président présente le coût du projet propose le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
intitulé	Montant HT		montant	%
Remplacement ROOFTOP	113 855,00 €	ETAT : fonds vert	45 542,00 €	40%
		Région	11 385,50 €	10%
		Département	34 156,50 €	30%
		autofinancement	22 771,00 €	20%
TOTAL	113 855,00 €	TOTAL	113 855,00 €	100%

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 32

DECIDE

- De valider le plan de financement présenté
- D'autoriser Monsieur Le Président à solliciter l'Etat du titre du fonds vert axe 1 : *Renforcer la performance environnementale Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux* pour un montant de 45 542.00 €
- D'autoriser Monsieur Le Président à solliciter la Région Occitanie pour une demande de subvention d'un montant de 11 385.50 €
- D'autoriser Monsieur Le Président à solliciter le Département de l'Aude pour une demande de subvention d'un montant de 34 156.50 €
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer les pièces nécessaires à ce dossier

Envoyé en préfecture le 24/10/2025

Reçu en préfecture le 24/10/2025

Publié le

ID : 011-200042463-20251020-2025_097-DE

- Et informe que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme

Signé le 24/10/2025

Le Président
Cyril Delpech

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

DOMAINE :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2025**

FINANCES

SOUS-
DOMAINE :

Subventions

Le nombre de
conseillers
communautaire en
service est de : **37**

Qui ont pris part à
la délibération : **32**

DONT Pouvoirs : **6**

CONVOCATION
C.C. EN DATE DU :
13.10.2025

AFFICHAGE EN
DATE DU :
13.10.2025

Séance du Conseil Communautaire du lundi 20 octobre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux ILHES-CABARDES, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Paul GRIFFE, Jean-Pierre BOUISSET, Laurent RIVES
- Commune de FOURNES-CABARDES : Guy CHIFFRE
- Commune de LACOMBE : Benoît SOULIE
- Commune de LAPRADE : David ALBERT
- Commune de LASTOURS : Max BRIL
- Commune de LES MARTYS : André GUITARD
- Commune de MIRAVAL-CABARDES : Gérard FERNANDEZ
- Commune de PRADELLES-CABARDES : Eric GROS
- Commune de ROQUEFERE : Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : Michaël LAURENT, Chantal CONSTANZA, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : Eric BETEILLE, Eric MICHEL, Thibaut AZEMA, Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : Stéphane BARTHAS, Marie-Hélène BOUR
- Commune de VILLANIERE : Guy CALY, Noël BOUZAT (suppléant)
- Commune de VILLARDONNEL : Luciano STELLA, Damien CONSTANS

Absents non excusés : Jean-Baptiste FERRER, Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPARBAÏRENQUE), David HERRERO (SAISSAC), Régis CROS (VILLARDONNEL)

Procuration : Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES) à Luciano STELLA, Christian GIMENEZ (FONTIERS-CABARDES) à Jean-Pierre BOUISSET, Jérôme SOUVERAIN (FRAÏSSE-CABARDES) à Max BRIL, Jean-Claude PECH (LATOURETTE) à Eric GROS, Jacques FARGUES (LES ILHES-CABARDES) à Cyril DELPECH, Annabelle ESPLAS (MAS-CABARDES) à Gérard FERNANDEZ

Secrétaire : Damien CONSTANS

N°2025/098

- Objet : Demande de subvention pour l'installation bâche incendie

Vu la nécessité de sécuriser la sécurité incendie du bâtiment du siège social et de la salle polyvalente de la Communauté de Commune de la Montagne Noire

Il est nécessaire d'implanter une bâche incendie d'une capacité de 120 m3 pour compléter le système de bouches incendies communal.

L'implantation de cette bâche est localisée sur la parcelle AB 0142 propriété de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président présente le coût du projet propose le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
intitulé	Montant HT		montant	%
installation bâche incendie	13 061,92 €	ETAT : fonds vert	6 530,96 €	50%
		autofinancement	6 530,96 €	50%
TOTAL	13 061,92 €	TOTAL	13 061,92 €	100%

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 32

DECIDE

- De valider le plan de financement présenté
- D'autoriser Monsieur Le Président à solliciter l'Etat du titre du fonds vert axe 2 : *Adapting the territories to climate change* pour un montant de 6 530.96 €
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer les pièces nécessaires à ce dossier

- Et informe que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérécourse citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme

Signé le 24/10/2025

Le Président
Cyril Delpech

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

DOMAINE :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2025**

**DOMAINE DE
COMPETENCE
PAR THEME**

Séance du Conseil Communautaire du lundi 20 octobre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux ILHES-CABARDES, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

SOUS-
DOMAINE :

**Autre domaine
de compétence**

Présents :
- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Paul GRIFFE, Jean-Pierre BOUISSET, Laurent RIVES
- Commune de FOURNES-CABARDES : Guy CHIFFRE
- Commune de LACOMBE : Benoît SOULIE
- Commune de LAPRADE : David ALBERT
- Commune de LASTOURS : Max BRIL
- Commune de LES MARTYS : André GUITARD
- Commune de MIRAVAL-CABARDES : Gérard FERNANDEZ
- Commune de PRADELLES-CABARDES : Eric GROS
- Commune de ROQUEFERE : Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : Michaël LAURENT, Chantal CONSTANZA, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : Eric BETEILLE, Eric MICHEL, Thibaut AZEMA, Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : Stéphane BARTHAS, Marie-Hélène BOUR
- Commune de VILLANIERE : Guy CALY, Noël BOUZAT (suppléant)
- Commune de VILLARDONNEL : Luciano STELLA, Damien CONSTANS

Le nombre de
conseillers
communautaire en
service est de : **37**

Qui ont pris part à
la délibération : **32**

DONT Pouvoirs : **6**

CONVOCAION
C.C. EN DATE DU :
13.10.2025

Absents non excusés : Jean-Baptiste FERRER, Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPARBAÏRENQUE), David HERRERO (SAISSAC), Régis CROS (VILLARDONNEL)

AFFICHAGE EN
DATE DU :
13.10.2025

Procuration : Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES) à Luciano STELLA, Christian GIMENEZ (FONTIERS-CABARDES) à Jean-Pierre BOUISSET, Jérôme SOUVERAIN (FRAÏSSE-CABARDES) à Max BRIL, Jean-Claude PECH (LATOURETTE) à Eric GROS, Jacques FARGUES (LES ILHES-CABARDES) à Cyril DELPECH, Annabelle ESPLAS (MAS-CABARDES) à Gérard FERNANDEZ

Secrétaire : Damien CONSTANS

N°2025/099

- Objet : Renouvellement de l'Agrément de l'Espace de Vie Social (EVS)

Suite à la création de l'espace de vie social en 2025 par la délibération n°2024-089, le conseil communautaire doit se prononcer sur une prolongation du dispositif et ses orientations sur l'année 2026. Les 3 axes du projet social 2025 sont proposé en reconduction pour l'année 2026 :

- ✓ Axe 1 : Créer du lien social entre les habitants pour favoriser l'interconnaissance
- ✓ Axe 2 : Valoriser l'existant et communiquer entre acteurs du territoire pour mettre en valeur et faire connaître les services et dynamiques locales c.
- ✓ Axe 3 : Accompagner les publics spécifiques (seniors et adolescents)

Vu l'avis du bureau communautaire du 8 octobre 2025

Vu le rapport présenté, y compris le prévisionnel financier de l'année 2026 suivant :

DEPENSES		RECETTES	
60. Achats	2 700€	70. Prestation de service CAF	25 885.20€
61. Services extérieurs	6 000€	70. Participation des usagers	
62. Autres services extérieurs		74. Subventions d'exploitation	
63. Impôts et taxes		741. Etat	
64. Charges de personnel	30 000€	742. Région	
65. Charges indirectes	2 000€	743. Département	
66. Charges financières		744. Communes	
67. Charges exceptionnelles		7451. MSA	
		7452. CAF	
		746. CC Montagne Noire	14 814.80€
		748. Autres subventions	
		75. Autres produits de gestion courante	
		76. Produits financiers	
		77. Produits exceptionnels	
68. Dotation amortissement et provisions		78. Reprise sur amortissement et provisions	
		79. Transfert de charges	
TOTAL	40 700€	TOTAL	40 700€

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 32

DECIDE

- D'AUTORISER son Président à déposer une demande de renouvellement de l'agrément d'un espace de vie sociale auprès de la CAF de l'Aude pour l'année 2026
- DE VALIDER le plan de financement exposé dans le projet d'animation locale
- AUTORISE son Président à signer toutes pièces utiles et nécessaires à l'exécution de la présente décision,
- AUTORISE son Président à inscrire au Budget Prévisionnel les crédits afférents à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 24/10/2025

Reçu en préfecture le 24/10/2025

Publié le

ID : 011-200042463-20251020-2025_099-DE

- Et informe que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme

Signé le 24/10/2025

Le Président
Cyril Delpech

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

DOMAINE :

FINANCES

SOUS-DOMAINE :

Subventions

Le nombre de
conseillers
communautaire en
service est de : **37**

Qui ont pris part à la
délibération : **32**

DONT Pouvoirs : **6**

CONVOCATION
C.C. EN DATE DU :
13.10.2025

AFFICHAGE EN
DATE DU :
13.10.2025

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 20 OCTOBRE 2025**

Séance du Conseil Communautaire du lundi 20 octobre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux ILHES-CABARDES, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Paul GRIFFE, Jean-Pierre BOUISSET, Laurent RIVES
- Commune de FOURNES-CABARDES : Guy CHIFFRE
- Commune de LACOMBE : Benoît SOULIE
- Commune de LAPRADE : David ALBERT
- Commune de LASTOURS : Max BRAIL
- Commune de LES MARTYS : André GUITARD
- Commune de MIRAVAL-CABARDES : Gérard FERNANDEZ
- Commune de PRADELLES-CABARDES : Eric GROS
- Commune de ROQUEFERE : Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : Michaël LAURENT, Chantal CONSTANZA, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : Eric BETEILLE, Eric MICHEL, Thibaut AZEMA, Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : Stéphane BARTHAS, Marie-Hélène BOUR
- Commune de VILLANIERE : Guy CALY, Noël BOUZAT (suppléant)
- Commune de VILLARDONNEL : Luciano STELLA, Damien CONSTANS

Absents non excusés : Jean-Baptiste FERRER, Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPARBAÏRENQUE), David HERRERO (SAISSAC), Régis CROS (VILLARDONNEL)

Procuration : Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES) à Luciano STELLA, Christian GIMENEZ (FONTIERS-CABARDES) à Jean-Pierre BOUISSET, Jérôme SOUVERAIN (FRAÏSSE-CABARDES) à Max BRAIL, Jean-Claude PECH (LATOURETTE) à Eric GROS, Jacques FARGUES (LES ILHES-CABARDES) à Cyril DELPECH, Annabelle ESPLAS (MAS-CABARDES) à Gérard FERNANDEZ

Secrétaire : Damien CONSTANS

N°2025/100

- Objet : GAL autorisation au Président de signer la convention GAL-CC-Région et le courrier d'attestation de co-financement

Vu l'article L1511-2 du CGCT

Monsieur Le Président expose :

Dans le cadre de la Loi Notre, la Région est compétente en matière d'aides aux entreprises au titre de l'article L1511-2 du CGCT. L'intervention complémentaire ou subsidiaire d'un EPCI peut s'opérer à travers l'existence d'un dispositif régional la régissant, et la signature d'une convention entre celui-ci et la collectivité régionale.

Afin de permettre aux intercommunalités d'apporter la contrepartie publique nationale permettant de déclencher l'intervention du FEADER, il vous est proposé, en application de l'article L1511-2 du CGCT, d'adopter une convention-type entre la Région, la structure porteuse du Groupe d'Actions Locales, et les EPCI de son territoire.

Cette convention-type prévoit que, dans le cadre exclusif des contreparties LEADER, les EPCI peuvent décider de participer au soutien des entreprises de leur territoire, en application des dispositifs régionaux en vigueur.

Cette convention s'applique uniquement aux aides versées par les EPCI auprès des entreprises de leur territoire en tant que contrepartie publique nationale du FEADER dans le cadre du programme LEADER, à l'exclusivité de toute autre aide versée par les EPCI. »

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 32

DECIDE

- De valider la convention établie dans le cadre des demandes de subvention et des co-financements apportés aux aides de l'Europe
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer les pièces nécessaires à ce dossier
- Et informe que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme

Signé le 24/10/2025

Le Président
Cyril Delpech

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

DOMAINE :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2025**

FINANCES

SOUS-
DOMAINE :

Subventions

Le nombre de
conseillers
communautaire en
service est de : **37**

Qui ont pris part à
la délibération : **32**

DONT Pouvoirs : **6**

CONVOCATION
C.C. EN DATE DU :
13.10.2025

AFFICHAGE EN
DATE DU :
13.10.2025

Présents :

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Paul GRIFFE, Jean-Pierre BOUISSET, Laurent RIVES
- Commune de FOURNES-CABARDES : Guy CHIFFRE
- Commune de LACOMBE : Benoît SOULIE
- Commune de LAPRADE : David ALBERT
- Commune de LASTOURS : Max BRIL
- Commune de LES MARTYS : André GUITARD
- Commune de MIRAVAL-CABARDES : Gérard FERNANDEZ
- Commune de PRADELLES-CABARDES : Eric GROS
- Commune de ROQUEFERE : Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : Michaël LAURENT, Chantal CONSTANZA, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : Eric BETEILLE, Eric MICHEL, Thibaut AZEMA, Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : Stéphane BARTHAS, Marie-Hélène BOUR
- Commune de VILLANIERE : Guy CALY, Noël BOUZAT (suppléant)
- Commune de VILLARDONNEL : Luciano STELLA, Damien CONSTANS

Absents non excusés : Jean-Baptiste FERRER, Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPARBAÏRENQUE), David HERRERO (SAISSAC), Régis CROS (VILLARDONNEL)

Procuration : Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES) à Luciano STELLA, Christian GIMENEZ (FONTIERS-CABARDES) à Jean-Pierre BOUISSET, Jérôme SOUVERAIN (FRAÏSSE-CABARDES) à Max BRIL, Jean-Claude PECH (LATOURETTE) à Eric GROS, Jacques FARGUES (LES ILHES-CABARDES) à Cyril DELPECH, Annabelle ESPLAS (MAS-CABARDES) à Gérard FERNANDEZ

Secrétaire : Damien CONSTANS

N°2025/101

- Objet : Règlement d'attribution des subventions aux associations

Vu les statuts de la Communauté de Communes et sa compétence optionnelle '*soutien aux animations socioculturelles et sportives*'

Soutien et participation à des actions culturelles et sportives ayant une vocation intercommunale. Aide aux associations favorisant l'intérêt communautaire et contribuant au rayonnement culturel et touristique du territoire

Vu la concrétisation de ce soutien par l'octroi de subventions auprès d'associations qui développent des projets sur le périmètre de l'intercommunalité

Vu la proposition de la commission Culture

Monsieur Le Président expose :

Face à cette diversité et à la multiplicité des sollicitations, les demandes de subventions des associations dépassent l'enveloppe budgétaire annuelle dédiée. Le 'règlement' ou 'critères de financement' doit permettre de prioriser les subventions de la CCMN selon des règles et des critères communs.

Les principales dispositions du règlement d'attribution concernent :

Des critères obligatoires :

- Autofinancement minimum de 20 %
- Intérêt communautaire obligatoire
- Cofinancements municipaux sollicités
- Subvention maximale de 50 % du budget prévisionnel
- Objectifs mesurables et vérifiables
- Partenariats locaux et respect de l'environnement
- Intérêt intercommunal (au moins 1 critère rempli)

Des critères optionnels

- Mise en valeur du territoire et produits locaux
- Contribution à la vie locale et médiation culturelle
- Prise en compte du calendrier existant
(Optionnel en 2026 qui pourrait devenir obligatoire pour 2027)
- Diversification, innovation, fréquentation en hausse
- Actions sur plusieurs communes, implication des publics isolés

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 32

DECIDE

- De valider le règlement d'attribution des subventions aux associations pour une application au 1^{er} janvier 2026
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer les pièces nécessaires à ce dossier

Envoyé en préfecture le 24/10/2025

Reçu en préfecture le 24/10/2025

Publié le

ID : 011-200042463-20251020-2025_101-DE

- Et informe que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme

Signé le 24/10/2025

Le Président
Cyril Delpech